



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de ROUGER (Gilbert), « Glossaire », *La Vie de mon père*, RÉTIF DE LA BRETONNE, p. 297-305

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-1607-1.p.0359](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-1607-1.p.0359)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2014. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## GLOSSAIRE <sup>1</sup>

ALMANACH CHANTANT. Qui contient un recueil de chansons.

AMANT. « Celui, celle qui témoigne de l'amour. Il suffit d'aimer pour être amoureux; il faut témoigner qu'on aime pour être amant. On est souvent très amoureux sans oser paraître amant » (*Trévoux*).

AMOUR (FAIRE L'). « C'est tâcher de plaire à quelque dame et de s'en faire aimer. Plus ordinairement, faire l'amour à une fille ou à une femme, c'est la rechercher en mariage » (*Trévoux*).

APPORT. « On nomme ainsi de petites foires à peu près comme celles des fêtes de paroisse à Paris, où l'on va se régaler, danser » (Rétif, *Paysan perverti*). « A la campagne, on appelle *apport* le concours du peuple et des marchands qui viennent des lieux d'alentour à la fête d'un patron de village » (*Trévoux*). Le mot figure avec ce sens dans le *Larousse universel*.

ARBALETRÉ. « Plusieurs disent *arbalète*, mais mal, l'usage étant entièrement pour *arbalète* » (*Trévoux*); parfois masculin dans la langue populaire.

---

1. Avec des termes communément en usage au xviii<sup>e</sup> siècle et dont le sens a évolué depuis, on trouvera dans ce glossaire des mots archaïques placés à dessein par Rétif dans la bouche de ses personnages, des mots techniques, des néologismes forgés par Rétif, des mots propres au parler de la Basse-Bourgogne. Nous renvoyons au *Dictionnaire de Trévoux* (édit. de 1771); au *Dictionnaire historique de l'ancien langage français* de Lacurne de Sainte-Palaye, publié de 1876 à 1882 : originaire de Sainte-Pallaye — graphie actuelle — près de Vermenton, l'auteur (1697-1781) a fait entrer dans son ouvrage de vieux mots de son pays; à la *Néologie* de Sébastien Mercier (1801; nombreux exemples empruntés à Rétif); au *Glossaire du Centre de la France* de Jaubert (1864); au *Glossaire du Morvan* de Chambure (1878); au *Dictionnaire des patois de l'Yonne* de Jossier (« Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne », 1882); au *Larousse universel* : Pierre Larousse est né à Toucy, dans l'Yonne; au *Tableau des poids et mesures, précédé de recherches sur les poids et mesures en usage dans toutes les communes du département en 1789* de M. Quantin (Auxerre, 1839).

- ARPENT. A Sacy et à Nitry, l'arpent valait 51 ares 07.
- AVENTS. « En parlant du temps de l'aveut [les quatre semaines qui précèdent Noël], on dit aussi *les avents, les avents de Noël* » (*Trévoux*); cf. Verlaine, *Liturgies intimes* : « Dans les *avents*, comme l'on dit — Chez mes pays qui sont rustiques — Et qui patoisent un petit... »
- BANNE. En Basse-Bourgogne, « charge à dos d'une personne » (*Jossier*).
- BARACAN. Ancienne forme de *bouracan*. « Etoffe tissée de poil de chèvre » (*Trévoux*).
- BATTEUR. « Se dit de ceux qui battent le blé en grange » (*Trévoux*). Selon Chambure, « l'aire de grange, emplacement réservé pour le battage des gerbes au fléau », s'appelait la *batterie*.
- BEURREE. Babeurre.
- BICHET. Mesure pour les grains. A Sacy et dans les villages voisins : 51 litres 06.
- BIVOIE. « Chemin fourchu, lieu où deux chemins aboutissent »
- BON JOUR. « Fête solennelle » (*Trévoux*).
- BONNE GRACE. « Lé d'étoffe qu'on attache vers le chevet et le pied du lit, pour accompagner les grands rideaux » (*Trévoux*).
- BOUCHURE (ou *bouchue*). « Haie vive » (*Chambure*); une haie morte est faite de branches coupées et entrelacées.
- BOURGUIGNOTTE. Inconnu aux dictionnaires dans le sens où l'entend Rétif : « danse bourguignonne ».
- BRANDILLOIRE. « Planche, cordes ou branches entrelacées, ou autre chose semblable qui sert à se brandiller [balancer] » (*Trévoux*). *Jossier* cite la *soupe brandillée*, faite dans un chaudron suspendu à la crémaillère, qu'on brandille selon le besoin.
- BRAVE. Se dit d'une « personne bien parée, bien vêtue. Ce mot est un peu bas en ce sens » (*Trévoux*).
- BRELAN. Maison de jeu, tripot. Employé par Rétif au sens de « réunion clandestine ».
- CALMANDE (ou *callemande*). Etoffe de laine lustrée.
- CANTON. « Certaine partie d'un pays ou d'une ville [sans aucune idée de division administrative]. On recueille d'excellent vin dans tel canton de la Bourgogne » (*Trévoux*).
- CENSIVE. Terre possédée sous condition d'un cens (redevance due au seigneur en argent ou en denrées); peut désigner la redevance elle-même.

- CHARBONNAGE (BOIS DE). Appelé aussi *charbonnette*. *Charbonnette* est le « nom que l'on donne dans l'administration des forêts aux petites perches de 0,03 m environ, avec lesquelles on fait du charbon » (*Larousse universel*). Le mot, qui se retrouve dans les éditions successives du *Larousse*, est inconnu au *Dictionnaire de l'Académie*, au *Littre*, au *Darmesteter*.
- CHEMISE (EN). En manches de chemise. Etre *nu en chemise*, c'est n'avoir sur soi que sa chemise.
- CHENEVOTTE. Nom que l'on donne aux tiges de chanvre après qu'on en a retiré la filasse. « On se chauffe en Morvan avec les chènevottes qui donnent une flamme claire et vive, mais de courte durée » (*Chambure*).
- CHEVETRE. « Licou de monture. Ce mot est vieux et vient de *chef*. On dit encore *enchevêtrer* » (*Trévoux*).
- CHIENQUEUE (ou *chienvert*, cité par Jossier) : chiendent.
- CHOQUERIO. Anémone pulsatile, à fleurs violettes, qu'on trouve dans les friches au temps de Pâques; on utilisait les pétales pour teindre les « roulées ».
- COMMUNES. « On a donné le nom de communes à une sorte de société que les habitants d'un même lieu, d'une même ville, d'un même bourg formaient entre eux, au moyen de laquelle ils formaient un corps, avaient le droit de s'assembler, de se choisir des officiers. *Communes* sont aussi des terres qui appartiennent à des villes, à des bourgs ou villages, où les habitants envoient paître les bestiaux, couper du bois pour leur usage et s'en servir dans leurs autres besoins. On les appelle en quelques pays des *communaux* » (*Trévoux*).
- COMMISSION. « Toute charge ou emploi qu'on donne à des gens pour avoir soin de quelque chose » (*Trévoux*).
- COMPLAINTÉ. « Plainte et doléance d'une personne qui souffre. Ce mot vieillit » (*Trévoux*). Déjà condamné par Vaugelas au XVII<sup>e</sup> siècle.
- CORPS. Corsage.
- COUTAT. « Côte, coteau, montée rapide » (*Jossier*).
- CUL-BLANC. Désigne, chez Rétif, non un oiseau de marais, mais une sorte de passereau. « Il est indigne d'employer si souvent un mot deshonnête et ridicule pour signifier des choses communes [...]. Pourquoi donc donner le nom de *cul-blanc* à l'aenanthe et de *cul-*

*rouge* à l'épéiche? Cette épéiche est une espèce de pivert et l'aenanthe une espèce de moineau cendré » (Voltaire, *Dictionnaire philosophique*).

DEBOURRER. Etre en bourre. « On dit que la vigne est en bourre quand ses boutons commencent à s'ouvrir, parce qu'il se montre d'abord un duvet qui ressemble à de la bourre » (*Trévoux*).

DEFINITION. « Fin, terme » (*Jaubert*).

DELICATER. « Traiter avec mollesse » (*Trévoux*).

DESIRATION. Désir. Inconnu aux dictionnaires, qui citent seulement le vieux mot *désirance*.

DROGUET. « Espèce de ratine ou de serge, moitié fil et moitié laine » (*Trévoux*).

ECHAFAUD (ou, plus souvent, *chafaud*). Plancher d'un grenier à blé ou à foin, soutenu par des charpentes.

ECU. « L'écu de France d'argent vaut ordinairement soixante sous (3 francs); c'est à ce prix que se réduisent, en comptant, toutes les autres monnaies d'or ou d'argent » (*Trévoux*).

EFFEMINATION. Etat de celui qui est efféminé. « Ce mot n'a pas fait fortune » (*Trévoux*). Figure dans la *Néologie* de Mercier, avec exemple emprunté à *La Vie de mon père*.

ENSAUVER (s'). « S'en aller avec promptitude » (*Chambure*).

EXECUTOIRE. « Mandement de justice délivré en forme pour faire payer une somme liquidée » (*Trévoux*).

FACTEUR. « Celui qui est chargé d'une procuration qui lui donne pouvoir d'agir au nom d'un autre. Quelques-uns maintenant, par honneur, l'appellent *commis* » (*Trévoux*).

FIGURE (AVOIR DE LA). Avoir une apparence extérieure agréable.

FILOSELLE. « Espèce de *fleuret* ». Le *fleuret* est « du fil fait de la bourre de soie [rebut des cocons dévidés] qu'on mêle avec de la soie ou de la laine » (*Trévoux*).

FINAGE. Territoire d'une paroisse.

FLAIRURE. Odorat. Inconnu aux dictionnaires.

FONTANGE. « Nœud de rubans que les femmes portent sur le devant de leur coiffure et un peu au-dessus du front, et qui lie la coiffure » (*Trévoux*).

FULMINER. « Terme de droit canon. On dit fulminer une excommunication, c'est-à-dire prononcer une sentence d'excommunication » (*Trévoux*).

- GANNACHE. Sorte de longue blouse. Inconnu aux dictionnaires, le mot se trouve avec ce sens chez Sébastien Mercier (*Tableau de Paris*, V, chap. 385) : « Un bedeau en gannache et tout clopinant. » Jossier cite *gannèche* (habit à pans fort longs).
- GAULOIS. « On dit d'un vieux mot, d'une vieille façon de parler, que c'est du *gaulois*, quoiqu'ils soient de la langue française » (*Trévoux*).
- GOUTER. Léger repas, pris le plus souvent aux champs, entre le substantiel déjeuner du matin et le souper.
- GRAINS (MÉNUS). « On appelle les gros grains » ceux « qui servent à la nourriture de l'homme et qui se sèment en automne comme le blé, le seigle; les menus grains, ceux qui servent à nourrir les animaux, comme l'orge, l'avoine, les pois, les vesces » (*Trévoux*).
- GRISETTE. « Nom que l'on donne à un habit d'une petite étoffe grise, de peu de valeur, que portent les femmes et les filles du commun. On appelle aussi *grisette* une femme ou une fille qui porte un habit de grisette. On le dit par mépris de toutes celles qui sont de basse condition, de quelque étoffe qu'elles soient vêtues » (*Trévoux*).
- HARDES. « Terme collectif qui désigne généralement tout ce qui est de l'usage ordinaire pour l'habillement » (*Trévoux*).
- HERITAGE. « Se dit des immeubles réels, des terres, des maisons, parce que ce sont des biens qui se conservent davantage dans les familles et qu'on laisse à ses héritiers » (*Trévoux*).
- HONNETE. « Ni trop haut, ni trop bas. Un prix honnête » (*Trévoux*).
- ICI. « *Ici*, après un substantif, commence à vieillir. On ne dit plus *ce temps ici, cet homme ici*, mais *ce temps-ci, cet homme-ci* » (*Trévoux*).
- INFATIGABILITE. Figure dans la *Néologie* de Mercier; avait pourtant déjà trouvé place dans *Richelet* et dans *Trévoux*.
- INFORMITE. Etat de ce qui est informe. Inconnu au *Trévoux*; figure dans le *Littre* avec un exemple emprunté à Bossuet.
- JAVELLE. Poignée d'épis coupés que l'on étend par terre avant de mettre en gerbes. Désigne aussi, en Basse-Bourgogne, un fagot de sarments.
- JOURNAL. Deux tiers d'un arpent, selon Quantin. Selon Rétif, « trois journées (de terre) font un arpent ». A Sacy, aujourd'hui, le journal, ou, comme on dit, *le journée*, vaut un tiers d'hectare.

- JURER. Transitif : « Gronder quelqu'un en jurant ou d'une manière injurieuse » (*Jaubert*).
- LACS. « Il faut prononcer *las*. Nœud coulant pour prendre des oiseaux, des lièvres » (*Trévoux*).
- LA VE. « En Bourgogne, nom local donné à des dalles de calcaire, nullement volcaniques, minces, se débitant facilement, dont on se servait pour remplacer la tuile » (*Larousse du XIX<sup>e</sup> siècle*).
- LIEUTENANT. Celui qui « tient le lieu d'un supérieur, qui exerce une charge en son absence » (*Trévoux*). Edme Rétif, comme juge, représentait les seigneurs du village.
- LINCEUL. « Drap fait de lin. On le disait autrefois de toutes sortes de tissus de toile. On le dit encore dans quelques provinces des pièces de toile qu'on met dans le lit » (*Trévoux*).
- LINGOT. « En termes de chasse, on appelle *lingot* un morceau de fer gros comme le petit doigt... dont on charge un fusil au lieu de balles. On se sert de lingots pour tuer les sangliers, les loups » (*Trévoux*).
- MASSIVETE. En usage dès le XVI<sup>e</sup> siècle; mot rare, selon le *Trévoux*. Mercier (*Néologie*) cite *massifier* avec exemple emprunté à Rétif.
- MEDIOCRITE. « Qualité de ce qui tient un juste milieu » (*Trévoux*).
- MEIGLE. « Instrument en forme de triangle oblong dont la pointe est recourbée du côté du manche, avec lequel on laboure la vigne dans les terrains trop légers ou trop pierreux pour employer la pioche » (Rétif, *Ecole des pères*).
- MERGER. Autres formes : *meurger*, *meurrier*. « Nom, en Basse-Bourgogne, de tas de pierres provenant de l'épierrement du sol » (*Littre*). Figure dans le *Larousse universel*.
- MILICE. Régiments provinciaux formés de bourgeois et de paysans recrutés au sort. Les miliciens n'avaient pas souvent à faire campagne, l'armée régulière étant formée d'engagés et d'hommes soldés.
- MINOT. Mesure en usage pour le grain et le sel, d'une valeur de 50 litres environ. Il y avait, dans un minot, deux boisseaux.
- MOISON (BAIL A). « Espèce de bail qu'on fait avec un laboureur métayer, par lequel il s'oblige à labourer, fumer et semer une terre pour en partager les fruits avec le propriétaire » (*Trévoux*).

- MONITOIRE. « Lettres qu'on publie au prône des paroisses pour obliger les fidèles de venir déposer ce qu'ils savent des faits qui y sont contenus, sous peine d'excommunication » (*Trévoux*).
- MONTRE. « Revue qu'on fait des troupes » (*Trévoux*). Au sens large : exhibition, parade.
- NOVALES. « Terres nouvellement défrichées et labourées qu'on a mises en valeur et semées » (*Trévoux*).
- OFFUSQUER. « Empêcher de voir, éblouir, blesser les yeux » (*Trévoux*).
- PASSER (SE). « *Se passer à* et *se passer de* sont deux choses absolument différentes. *Se passer à* signifie : se contenter de ce qu'on a ; *se passer de* : soutenir le besoin de ce qu'on n'a pas. Il y a quatre attelages, on peut se passer à moins. Vous avez cent mille écus de rente, et je m'en passe » (*Trévoux*).
- PATURE (VAINE). Terrain où les habitants d'un village peuvent librement mener paître leur bétail : « terres et prés après la récolte, terres où il n'y a ni semences ni fruits » (*Trévoux*).
- PENTE. Bande d'étoffe étroite qui pend autour d'un ciel de lit.
- PIED (GAGNER AU). Prendre de l'espace, partir rapidement.
- PIQUER. Planter des échelas dans une vigne.
- PLANCHER. « Construction de poutres et de solives qui fait la séparation de deux étages. On le dit tant du sol sur lequel on marche quand il est carrelé, planchéié que du plafond » (*Trévoux*).
- PLAT (TOUT A). « Absolument, nettement » (*Trévoux*).
- POICHOT (prononcé *pouécho*). Peu.
- PORTION CONGRUE. Pension que le « curé primitif » (titulaire d'une cure et qui en a réservé les revenus) doit à un vicaire perpétuel.
- POULANGIS. « Sorte de grosse tiretaine laine et fil, fabriquée en Bourgogne, particulièrement aux environs d'Auxerre » (*Trévoux*).
- PREVOT. « Juge inférieur » (*Trévoux*), appelé à juger en première instance d'affaires et de délits ne relevant pas des baillis ni des sénéchaux.
- PROCUREUR. « Officier établi pour agir en justice au nom de ceux qui plaident » (*Dictionnaire de l'Académie*); aujourd'hui avoué.
- PROCUREUR FISCAL. Nom donné jadis aux « officiers des justices seigneuriales qui y remplissaient les fonctions de ministère public et veillaient aux droits du seigneur et aux intérêts communs à toute la seigneurie » (*Littre*).

- PROU. « Ne se dit plus qu'en riant et dans le comique. Il signifie *beaucoup, suffisamment* » (*Trévoux*).
- PROVISION. Action de désigner quelqu'un pour remplir une charge, un poste vacants. « Les *provisions* sont les lettres par lesquelles le bénéfice est conféré » (*Trévoux*).
- QUERIMONIE. Plainte. Mot vieilli au XVIII<sup>e</sup> siècle.
- RAIE. Sillon. Peut désigner particulièrement la « dernière tranchée creusée par le soc et qui limite la surface d'un champ » (*Trévoux*).
- RAISINET (ou plutôt RAISINE). Sorte de sirop ayant la consistance du miel, obtenu en faisant réduire du vin doux à petit feu. « On l'étend sur du pain, dit Furetière, pour le goûter des enfants. » Selon le *Larousse universel*, « c'est en Bourgogne que se fabrique le meilleur raisiné. Courtenay (Yonne) est peut-être l'endroit de France où l'on en fait le plus et où on le fait le mieux ».
- RALE. Terme local pour *rafte* ou *râpe* (ce qui reste du raisin après égrappage ou pressurage).
- RAPE. Le râpé est une « boisson qu'on obtient en jetant de l'eau sur le marc de raisin. Notons que cette définition est fort différente de celle que fournit le *Dictionnaire de l'Académie* : pour celui-ci, c'est un procédé pour améliorer du vin altéré » (*Jaubert*). « Boisson obtenue avec de l'eau jetée sur le marc, sur la râpe » (*Lacurne de Sainte-Palaye*).
- RAVOUSIO. « Rat des champs, loir » (*Jossier*).
- RECITER. Raconter, citer.
- RECULEE. « Action par laquelle on se recule en arrière. On ne le dit plus guère qu'en cette phrase familière : *faire un feu de reculée*, un feu qui oblige à se reculer » (*Trévoux*).
- REMEMORIER. Forme inconnue aux dictionnaires, sans doute en usage dans la région de Sacy.
- REPOSOIR. « Lieu où l'on se repose » (*Trévoux*).
- RETRAIT LIGNAGER. « Action par laquelle un parent du côté et de la ligne d'où était venu à un vendeur l'héritage par lui vendu pouvait dans un délai fixé et suivant certaines formalités, retirer cet héritage des mains de l'acquéreur, en lui remboursant le prix qu'il avait payé » (*Trévoux*).
- RIGOLE. Un pré *rigolé* est un pré irrigué.
- ROUELLE. « Petite roue. Il se dit de celles d'une charrue » (*Trévoux*).
- ROULEES. « Le lundi de Pâques est le jour de la récolte des œufs teints appelés *roulées*. On faisait jadis, par jeu, rouler sur un plan

- incliné ces œufs cuits au dur qui, avant de s'arrêter, devaient s'entrechoquer avec d'autres placés au repos et servant de but. Presque partout, les roulées sont considérées comme dues aux enfants par les grands-parents et par les parrains et marraines. On y joint parfois des dons en gâteaux et menue monnaie » (Moiset, *Usages de l'Yonne*).
- RUELLOTTE. Petite ruelle; mot bourguignon et champenois selon *Trévoux*. Corrompu, dit La Monnoye (*Glossaire alphabétique des Noei bourguignon*) en *roulôte* pour désigner une petite rue de Dijon.
- SI. Pourtant, néanmoins. Déjà vieilli, en ce sens, dès la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.
- SIAMOISE. « Etoffe de fil et de coton. Elle est rayée » (*Trévoux*).
- SOMBRE. En Basse-Bourgogne, terre qu'on cultive un an sans l'emblaver.
- SURTOUT. « Nom donné à une grosse casaque ou justaucorps, qu'on met en hiver par-dessus les autres habits. Ce mot est nouveau » (*Trévoux*).
- TEILLER. Détacher à la main la filasse de la partie ligneuse du chanvre (*chènevotte*).
- TENIR. Tenir sur les fonts baptismaux; se dit du parrain et de la marraine qui présentent un enfant au baptême.
- THEANTHROPE. Homme-dieu. Selon *Trévoux*, ne s'emploie guère que « dans le dogmatique pour signifier la personne de Jésus-Christ ».
- TISSE. Tas de gerbes engrangées.
- TRAVERSE. « Se dit au sens figuré des difficultés qui nous embarrassent, des événements fâcheux qui s'opposent à l'exécution de nos volontés » (*Trévoux*).
- TRICHE. « Talle, ensemble des pousses et rejetons qui sortent de la racine ou du collet des végétaux » (*Chambure*).
- VERT. Fougueux, impétueux.